



Fédération de l'Administration Générale de l'État - FO

46, rue des Petites Écuries – 75010 Paris

☎ 01.42.46.40.19 – @ contact@fagefo.fr - www.fagefo.fr

Paris, le 1^{er} juin 2017

COMMUNIQUE

Le Conseil Fédéral de la FAGE FO réuni ce jour :

- prend acte que le nouveau gouvernement a décidé qu'il n'y aurait pas de ministère dédié à la Fonction Publique, celle-ci relevant désormais du ministère de l'Action et des comptes publics. Cette décision affiche clairement le dessein de lier le destin de plus de 5 millions fonctionnaires et agents publics aux contraintes budgétaires lesquelles ont déjà permis aux gouvernements précédents de supprimer des postes par milliers et de fait des services publics
- réaffirme que tout emploi public doit être pourvu par un agent sous statut de la fonction publique. Seul le statut général de la Fonction publique garantit l'indépendance des agents et permet l'égalité de traitement de tous les citoyens et/ou usagers ; dans le même objectif, le conseil fédéral exige la garantie d'emploi de tous les contractuels
- condamne toutes mesures mettant en cause les garanties statutaires des agents tels que le PPCR (parcours professionnel carrière et rémunération), RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), de la fusion des corps qui conduisent à la disparition des statuts particuliers, de la déconcentration relative aux demandes de mobilité (CAP et CCP locales) permettant notamment de lever les derniers obstacles à la mobilité forcée
- exige l'abrogation de la loi travail dont notamment le décret du 6 mai 2017 concernant la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique
- revendique le maintien de la valeur unique du point d'indice pour toute la Fonction publique et exige l'augmentation immédiate de 16 % de la valeur du point d'indice pour compenser les pertes salariales subies depuis l'année 2000

- demande la revalorisation des pensions et retraites au 1^{er} octobre 2017 et le retour systématique de cette revalorisation le 1^{er} janvier de chaque année, le rattrapage du pouvoir d'achat ainsi que l'indexation des retraites et des pensions sur l'augmentation du salaire annuel moyen et non plus sur l'inflation, ce qui a conduit au décrochage du pouvoir d'achat des retraités
- se félicite que notre organisation, la Cgt FO, reste fidèle à son principe d'indépendance à l'égard de tous les partis et au-delà de tous les groupes de pression, et le maintienne en ne donnant aucune consigne de vote lors des élections politiques
- affirme que notre organisation syndicale confédérée doit rester indépendante et libre de ses analyses et ses choix dans les modalités d'expression de lutte et les moyens d'action pour la défense totale et entière des salariés et notamment des agents publics et ce dans le respect des résolutions adoptées dans nos instances
- s'engage aux côtés de la Confédération et de la FGF afin de combattre tous les projets néfastes pour les salariés du public comme du privé

Adopté à l'unanimité des membres présents